

REGLEMENT DU CHALLENGE 2017

Article 1 Le challenge du "CANISTE" est remis en compétition chaque année civile sur des distances de 5 à 21,1 km.

Article 2 Le challenge est destiné à récompenser les canistes les plus méritants compte tenu de leur participation d'une part et de leur classement aux courses populaires d'autre part

Article 3 Seuls les membres de l'association qui sont à jour de cotisation peuvent participer au Challenge Seuls les coureurs s'inscrivant sous le sigle CAN aux courses populaires peuvent bénéficier des points de participation.(Seul le Cross corporatif de l'Assa déroge à cette règle).

Article 4 Les courses figurant au calendrier du challenge (voir au verso de la page) sont fixées par le comité en début de chaque année civile.

Article 5 Les points sont attribués comme suit:

1-Participation:	Jusqu'à 12 km	: 2 Points
	Au-delà de 12 km	: 4 Points

2-Classement:

Arrivée dans le 1er quart.....4 Points
Arrivée dans le 2e quart.....3 Points
Arrivée dans le 3e quart.....2 Points
Arrivée dans le 4e quart.....1 Point

Ne sera pris en compte que les points pour une course par journée de compétition.

En cas d'égalité de points, sera déclaré vainqueur le Caniste ayant participé au plus grand nombre de courses, puis celui ayant obtenu les meilleurs résultats (temps) lors des courses du challenge.

Article 6 Un classement intermédiaire sera affiché sur le panneau du Buchholz.

Article 7 Un minimum de participations aux courses du challenge est exigé pour être récompensé : (7 pour les Hommes - 5 pour les Femmes)

Article 8 En cas de suppression ou de changement de date d'une course, le minimum de courses exigées pour être récompensé sera abaissé à 6 pour les Hommes et 4 pour les Femmes.

Article 9 Les canistes suivants seront récompensés :

Les 3 premiers Seniors Homme	-Les 3 premières Seniors Femme
Les 3 premiers Masters 1	-Les 3 premières Masters 1
Les 3 premiers Masters 2	-Les 3 premières Masters 2
Les 3 premiers Masters 3	-Les 3 premières Masters 3

Article 10 Les litiges éventuels seront réglés par le comité.